



ne.ch

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

VOTATION
DU 15 MAI 2022 :
INITIATIVE
«POUR UNE FISCALITÉ
PLUS ÉQUITABLE»

POSITION DES AUTORITÉS

CONSEIL D'ÉTAT

Sommaire

- Introduction
- Position des autorités
- Perspectives en matière de fiscalité
- Conclusion

Introduction

Laurent Favre, président du Conseil d'État

Contenu de l'initiative

- Déposée par le POP en 2017
- Augmentation de l'impôt à 10‰ contre 7.2‰ aujourd'hui pour les fortunes entre 500'000 francs et 1 million de francs
- Augmentation de l'impôt à 8.6‰ contre 7.2‰ aujourd'hui pour les fortunes de plus de 1 million de francs
- Recettes fiscales théoriques complémentaires de 13,4 millions de francs

Position des autorités

Laurent Favre, président du Conseil d'État

Ne pas affaiblir les dynamiques positives

Canton taxe déjà substantiellement le patrimoine via :

- Impôt sur la fortune
- Impôt sur les successions
- Impôts fonciers cantonaux et communaux
- **Risque de voir d'importants contribuables se détourner du canton ou ne pas y venir, classe moyenne comprise**

Ne pas affaiblir les dynamiques positives

- Le canton sort à peine de la mise en œuvre de deux réformes fiscales d'envergure réalisées en partenariat et dans le dialogue
- La stratégie de domiciliation doit, d'une part, permettre de mieux ancrer les Neuchâtelois-es, et, d'autre part, permettre d'attirer de nouveaux citoyen-nes, pour une nouvelle croissance démographique
- Les projets d'infrastructures majeurs vont se réaliser avec le soutien de la Confédération dans les années à venir et permettront au canton de gagner en qualité de vie et en attractivité
- **Risque important de péjoration de l'image du canton de Neuchâtel via une nouvelle pression fiscale**

NON à une initiative contre-productive

- Fort risque d'affaiblir les dynamiques positives enclenchées
 - Va à l'encontre de l'attractivité résidentielle et de la politique de domiciliation mises en avant dans les derniers programmes de législature
 - Elle représente un facteur d'instabilité pour les contribuables et les partenaires de l'État
- **L'initiative est contre-productive**

Perspectives

Laurent Kurth, chef du Département des finances et de la santé

Contexte cantonal

10 ans de réformes fiscales à consolider :

- Baisses du barème général
- Allègement significatif de la charge fiscales des familles
- Abaissement de la valeur locative
- Introduction des impôts fonciers
- Mise en œuvre du contrat-formation
- Partenariat fort avec les acteurs économiques
- **Une attractivité retrouvée et des finances publiques préservées grâce au partenariat**

Plusieurs réformes à fort impact

Contexte fédéral

- Imposition des grands groupes (OCDE)
- Imposition individuelle
- Réforme de l'imposition du logement
- Initiative «Pour des primes d'assurance-maladie plafonnées à 10% du revenu»
- ...

Contexte cantonal

- Gratuité des transports publics
- Fiscalité et politique énergétique
- Charges géotopographiques
- Répartition de l'impôt des personnes morales
- Imposition des frontaliers

➤ **Grand besoin de stabilité**

Perspectives pour la fiscalité neuchâteloise

Objectifs généraux :

- Soutenir l'objectif de croissance de la population
- Tenir compte des défis financiers de l'État et des communes
- Mener les réformes imposées
- Stabiliser les recettes

Perspectives pour la fiscalité neuchâteloise

Personnes morales :

- Maintenir l'attractivité des conditions-cadres du canton de Neuchâtel
- Adapter le régime cantonal aux nouvelles règles internationales
- Favoriser la stabilité et la prédictibilité pour les entreprises
- Prolonger le régime de soutien à la dualisation de la formation professionnelle

Personnes physiques :

- Valoriser le repositionnement du canton après 10 ans de réformes
- Mettre en œuvre la dernière mesure de compensation promise aux communes

Conclusion

Laurent Kurth, chef du Département des finances et de la santé

Conclusion

L'initiative POP est:

- Inopportune
- Inefficace
- Risquée
- Contraire à l'esprit de partenariat à l'origine du succès des réformes précédentes

➤ **Une initiative contre-productive**